



Histoire populaire des prêtres déportés en Charente Inférieure 1793 1795

Approbation

Nous savons quel trésor la Providence a confié à notre garde. Les ossements et la mémoire des prêtres déportés dans les eaux de la Charente Inférieure par la révolution constituent un patrimoine sacré, que se transmettent avec amour les évêques de la Rochelle. Cette élite haroïque du clergé français, illustrant et consacrant à jamais nos rivages, est venue de tous les points du territoire montrer ici comment, sous les pires persécuteurs, se perpétue, le long des siècles, la tradition léguée par les premiers chrétiens de souffrir et de mourir pour la foi, l'unité de l'église et

l'intégrité de la discipline. Partout où ils ont laissé quelque chose d'eux même, ne fût-ce qu'un souvenir, se portent notre admiration et notre pieux respect.

Déjà nous possédions un ouvrage de valeur, publié en 1886, par M. le Chanoine Manseau, auprès de vingt ans de consciencieuses et fructueuses recherches, où sont racontées ces héroïsmes. Nous avons désiré et demandé une histoire populaire, qui s'en inspirât et mit à profit les récents et savants travaux de M. le Chanoine Lemonnier. Nous la présentons à notre diocèse et aux catholiques de France, telle que la réclamait la dignité du sujet : couverte, sobre, exacte, vibrante d'émotion religieuse. Nous l'approuvons et la recommandons.

Pendant que, selon le mot recueilli par nous de la bouche du Pape Pie X : « Studete », nous continuerons d'étudier à fond ce passé, préparant, avec le suffrage et l'aide de nos vénérés collègues, une béatification qui, si Dieu nous en accordait la faveur, prendrait une portée nationale, ce livre réveillera les croyances, relèvera les courages, resserrera les liens des pasteurs et des fidèles, rattachera plus étroitement les âmes au Vicaire du Christ et au Christ lui-même. Nous bénissons ceux qui le liront dans cet esprit et particulièrement ceux à qui cette lecture inspirerait l'idée de venir réciter le Credo sur les rivages témoins de ces souffrances et dépositaires de ces restes.

Ce 7 mars 1914, en la Fête de St-Thomas-d'Aquin

+ Jean-Auguste,
Evêque de La Rochelles et Saintes

Pourquoi cette brochure

La brochure que nous offrons au public n'est pas un travail d'érudit, mais une œuvre de propagande. Nous l'avons voulue simple, claire, impartiale. Elle ne dit rien qui ne se trouve dans l'ouvrage si complet de M. l'Abbé Manseau. Comme tous ceux qui ont écrit pour le monnayer, en l'habillant de quelque littérature, nous lui sommes redevable des matériaux que nous utilisons. Nous avons emprunté deux ou trois raccourcis à la brochure très pittoresque et très vivante de M. Gabriel Aubray. Mais tout en rendant hommage à son talent d'écrivain, nous devons dire très net que nous ne souscrivons point à l'injustice acrimonieuse de ses appréciations sur le compte des Evêques de La Rochelle et du Clergé de Saintonge et d'Aunis. Et c'est la différence radicale que nous voulons établir entre sa brochure et la nôtre. Serviteur désintéressé d'une cause chère à notre Evêque et à tout le Clergé diocésain, nous n'entendons tirer de ce travail ni gloire ni profit personnel. Faire connaître les souffrances et la mort héroïque de nos Prêtres déportés ; engager les âmes chrétiennes à méditer leur exemple, à visiter leurs tombes, à user de leur intercession ; attirer à la manifestation pieusement réparatrice qui a lieu, chaque année, aux environs du 18 août, le plus grand nombre possible de pèlerins, et surtout de prêtres, c'est là notre seule ambition. Conformément aux constitutions des Souverains Pontifes, et en particulier pour obéir aux décrets du Pape Urbain VIII, nous déclarons, employer uniquement au sens vulgaire les termes de saints et de martyrs pour désigner les Prêtres victimes de la déportation, sans prétendre rien préjuger aux décisions de l'Eglise, seule qualifiée pour donner à ces termes toute leur valeur canonique.

L.P.

Le Schisme organisé

Pour comprendre le caractère de la lutte religieuse qui aboutit à la déportation en masse du Clergé Catholique sur nos plages de l'Océan, il n'y a qu'à se rappeler les événements que tous nous avons vécu, il y a huit ans à peine lorsque s'était faite la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A cent quinze ans de distance, l'on a vu se reproduire les mêmes tentatives, vouées d'ailleurs au même insuccès. Les radicaux de 1905, en prétendant nous imposer leurs Associations culturelles, recommençaient l'expérience qui avait si mal réussi à leur ancêtres, les Constituants de 1790, avec leur invraisemblable Constitution Civile du Clergé. Ils voulaient, les uns comme les autres, refaire à leur manière et selon leurs idées-la manière révolutionnaire et les idées démocratiques, - la divine constitution de l'Eglise. Dans l'Eglise, telle que l'a instituée Jésus-Christ, il y a un chef : le Pape ; il y a une hiérarchie : les Evêques, les Prêtres, les Fidèles ; l'autorité vient d'en haut. Entreprendre de changer tout cela d'un trait de plume, vouloir constituer une Eglise sans chef, sans autorité, sans hiérarchie, une Eglise dont les ministres seraient nommés par le peuple, c'est à dire par les citoyens, juifs, protestants ou athées, et tiendraient du peuple seul, non plus de Dieu, leurs pouvoirs, était presque aussi fou que de prétendre empêcher la terre de tourner dans le sens qui lui est propre et d'obliger à tourner dans le sens contraire. Qu'une pareille idée ait pu germer dans un cerveau humain, c'est déjà inouï ; qu'une Assemblée nationale en ait fait une loi organique du pays, c'est presque incroyable ; qu'on se soit ensuite, pendant dix ans, obstiné à vouloir appliquer de force, par la prison, l'exil et l'échafaud, une loi si manifestement absurde et impraticable, c'est une aberration sans exemple, inspiré par une rage satanique. En repoussant la Constitution civile, en refusant le serment constitutionnel, le Clergé de France faisait acte de justice, de patriotisme et de bon sens. Il évitait à la Religion et à la patrie les horreurs du schisme. Il se montrait meilleur gardien de l'unité nationale que les faiseurs de Constitutions.

Champions intrépides de ceux de ces deux saintes causes, l'Eglise et la Patrie, nos Prêtres allaient en devenir les victimes et les martyrs. On commença par les déclarer réfractaires et les remplacer par d'autres que le bon sens populaire qualifia d'intrus. A ceux-ci, recutés dans la catégorie des prêtres ignorants, ambitieux ou tarés, la jouissance exclusive des églises, les faveurs du pouvoir et l'appui des pires ennemis de la Religion. A ceux-là l'admiration, l'estime et la confiance des fidèles, qui ne veulent ni de la messe de l'intrus, ni de ses sacrements. Cette situation ne pouvait durer. Pour sortir de l'impasse où l'on s'était follement engagé, il n'y avait que deux moyens : rapporter une loi que l'expérience avait montrée impraticable, ou s'aventurer dans le chemin ouvert de la persécution violente. Cette dernière solution prévalut, avec l'Assemblée législative, qui continuait, en l'aggravant, la Constituante.

Les Lois de proscription

Trois décrets préparèrent l'extermination en masse du Clergé, décidée dans les Loges : Le décret du 21 novembre 1791 déclare : « suspects de révolte » tous les Prêtres qui ont refusé le serment et confère aux administrations départementales le droit de les interner. (savourer le libéralisme d'une législation qui, d'avance et sans avoir aucun acte délictueux à leur reprocher - puisque le refus du serment était considéré par la loi elle-même comme une renonciation libre aux avantages de la situation constitutionnelle et point comme un délit, - frappe de suspicion toute catégorie de citoyens !!) Le décret du 27 mai 1792 remplace l'internement par la déportation, au gré des administrations ou sur la dénonciation de vingt citoyens domiciliés dans la commune. Enfin, le décret du 26 août 1792 subordonne la déportation contre les prêtres à la demande de six citoyens domiciliés dans le département et leur donne à tous quinze jours pour sortir de la France. Beaucoup de prêtres, se rappelant le conseil de l'Evangile : « si l'on vous chasse d'un pays, réfugiez-vous dans un autre, » s'acheminèrent, par les voies les plus rapides et comptant sur la sécurité promise, vers les frontières de Belgique, de Suisse, d'Italie et d'Espagne. Mais la liberté laissée aux proscrits de sortir de France dans un délai de quinze jours n'était qu'un piège pour les amener à se faire connaître, les entourer à tous les relais, amener contre eux la populace et les jeter en prison, en vue du massacre général concerté d'avance. On sait comment l'ordre de cette vaste tuerie fut donné, discrètement, par Danton, ministre de la justice, à Paris et dans la France entière. Les massacres commencèrent, dans les prisons de la capitale, les premiers jours de septembre 1792. Ils se continuèrent, les jours suivants dans les provinces. C'est ainsi que la Révolution tenait ses engagements envers ses victimes ! Mais les Jacobins n'avaient pas réussi à faire prendre à tous les ecclésiastiques insermentés le chemin de l'exil ou à les faire tomber sous la pique des égorgés. Le prêtre, comme le chêne, est éternel. Quand on croit les avoir tous proscrits ou supprimés, il en reste encore. Il restait les vieillards et les infirmes, empêchés de fuir. Il restait aussi les vaillants qui, pouvant compter sur le dévouement de leur ouailles, avaient pris le parti de demeurer, coûte que coûte, à leur poste, prêts, comme le Bon Pasteur, à donner leur vie pour le troupeau. C'est contre ceux-là que la Convention Nationale, digne héritière de la Législative et de la Constituante, forgea tout un arsenal de lois, où la peine de bannissement, trop douce encore, se trouve remplacée par la mort « dans les 24 heures » ; la mort « sans phrases », c'est à dire sans enquête préalable, sans possibilité de défense pour l'accusé, après un pur simulacre de jugement ; la mort encourue pour tout acte, toute parole, tout signe de religion. Les prêtres sont mis hors la loi. Tous les citoyens sont invités à les dénoncer, à les arrêter, à les tuer comme bêtes malfaisantes. Quiconque a fourni asile à un prêtre est puni de mort ! Observations importantes : Cette législation barbare demeurera en vigueur, même après le 9 Thermidor, qui marque la chute de Robespierre et la fin de l'Eglise Constitutionnelle. Le Directoire, loin de la supprimer, l'aggraverait par l'imposition de quatre

nouveaux serments, obligatoires sous peines de mort. Elle ne concerne que les Catholiques, les Protestants et les Juifs restants libre de se réunir , comme auparavant , dans leurs temples ou leurs synagogues.

En route vers les Pontons

En exécution de ces lois sanguinaires , la chasse aux prêtres commença. Elle était menée activement, dans chaque chef lieu de canton , par les limiers du Comité de Salut public , qui se recrutait dans l'écume de la population. Il y avait une prime pour qui prenait un prêtre, comme il en existe une pour qui tue un loup. Traqués jusqu'au fond des bois, fuyant de maison en maison, de taillis en taillis, les malheureux finissaient toujours par être pris. Quelques fois ils se livraient eux-mêmes, pour ne pas compromettre ceux qui leur donnaient asile. Alors, ils étaient conduits, à coup de crosse dans les reins et parmi toutes sortes d'outrages et d'avanies, au district où siégeait en permanence le Tribunal révolutionnaire. Celui-ci procédait sommairement à l'interrogatoire de l'accusé, posait deux ou trois questions, pour la forme, et prononçait la sentence. Sentence de mort, suivie de l'exécution immédiate, si l'on avait relevé à la charge du malheureux un seul acte « d'incivisme » ou de « fanatisme » c'est à dire de religion ; dans le cas contraire, et si tout son crime se bornait à être prêtre, c'était la déportation « hors du territoire de la République ». Bientôt les prisons se trouvèrent pleines des malheureux prêtres qu'on y entassait par centaines, en des caves humides , sans air, ni lumière. Que faire de ces « calotins ? » Les plus humains étaient d'avis de les jeter, nus, sur les côtes d'Espagne et d'Italie. Mais la solution parut trop douce. Les expédier à la Guyane ? Mais il fallait plus de bateaux que l'on en avait pouvant tenir la mer. Et puis, c'étaient des bouches à nourrir. Ne valait-il pas mieux supprimer d'un seul coup « toute cette prêtraille », en la rassemblant dans un lieu propice, où les patriotes les aurait abattus ou « fait sauter » au son de la Carmagnole ? C'est ce que proposaient Danton et Collot d'Herbois. Le boucher Legendre, lui, opinait pour qu'on les chargeât sur des Maries-Salopes et qu'on allât les déverser en pleine mer. Chacun, on le voit, s'ingéniait à trouver un moyen expéditif et sûr de délivrer la République de « ces monstres ». Et toutes ces propositions révoltantes et saugrenues étaient portées à la tribune de la Convention nationale ! Finalement, la déportation à la Guyane fut décrétée, mais on ne s'inquiéta point des moyens de transport : ce serait aux administrations maritimes d'y pourvoir. Lorient , Nantes, Rochefort et Bordeaux furent les ports désignés pour recevoir les déportés amenés de la France entière. En fait , Lorient s'arrangea pour n'en point avoir ; Bordeaux ne garda les siens que juste le temps nécessaire pour les passer à Rochefort. Quant à Nantes... On sait qu'il était pourvu d'un proconsul avisé, Carrier, qui trouva le moyen d « exécuter verticalement » le décret de déportation en plongeant toute cette « prêtraille » dans la Loire , le « grand verre des calotins », comme il disait, goguenard. Ses bateaux à soupapes firent merveille et ôtèrent à la République le souci de nourrir plusieurs milliers de bouches inutiles. C'est ainsi que Rochefort devint , en définitive , l'unique point de concentration de tous les déportés destinés à la Guyane. Ils commencèrent d'y arriver, au Printemps, de 1794, venant les uns du Nord et de l'Est, les autres du Centre. Moulins, Limoges, Poitiers, Angoulême, Cognac, Saintes furent les étapes de leur douloureux voyage. Enchaînés deux à deux ou sept à sept et jetté pêle-mêle sur des charrettes, ils passaient à travers les bourgs et les villes, essuyants les quolibets et les insultes des populations ameutées, les menaces et les coups d'une soldatesque ivre qui avait la consigne de fusiller le premier qui broncherait : « Si vous étiez des animaux- leur criait le commandant de cette escorte de bandits – on pourrait avoir pitié de vous ; mais, étant des monstres, vous ne méritez aucune compassion ». A tout instant ils se voyaient sur le point d'être écharpés. A Poitiers, on les fit mettre nus pour les fouiller et on les tint, toute une nuit, entre la vie et la mort. A La Rochelle, on en massacra six, dans le corps de garde de la Tour

de la Chaîne ; la populace mit leur corps en pièces et promena ces lambeaux par la ville. A Limoges, l'arrivée des prêtres de l'Allier fut saluée par une mascarade impie, dans laquelle figurait une grande quantité d'ânes et de bouces revêtus d'habits sacerdotaux ; puis venaient un âne mîtrés, monté à rebours par un prêtre , et un énorme pourceau portant triple couronne avec cette inscription : « le Pape ». Le cortège, arrivé sur la place, se rangea autour de la guillotine, et le bourreau exécuta, devant la caravane terrifiée, un pauvre prêtre insermenté, l'Abbé Gaston, surpris et arrêté par les patriotes dans les champs de genêts où il se cachait pour exercer son ministère : ensuite, brandissant la tête sanglante , il dit : « par lequel de ces Scélérats voulez vous que je continue ? »- « Par celui que tu voudras », s'écria la foule . On s'entint au simulacre , car ces bandits ne voulaient que se donner le cruel plaisir d'effrayer leur prisonnier. Une des plus grandes douleurs des malheureux prêtres fut de se voir enfermés dans les églises profanées, où d'ailleurs leurs bourreaux ne les laissaient point dormir en paix. Pénétrant dans l'église, au milieu de la nuit, armés jusqu'aux dents, ils se répandaient en blasphèmes et menaces de mort, s'amusant de la frayeur de leur victimes. Aussi l'approche des bourgs et des villes redoublait leur angoisse, à la pensée de voir se renouveler pour eux les mauvais traitements. Il leur arrivait cependant de recueillir des marques de sympathie, goutte de miel dans leur calice, et ils les notent avec reconnaissance. Des âmes compatissantes leur glissent des vivres et de l'argent. A Angoulême, la concierge de la prison ôte les matelas de son propre lit pour les leur prêter. A Jarnac, une pauvre marchande fond en larmes et les presse d'accepter tout ce qui est dans sa boutique ; un bon paysan se jette au cou du premier qu'il rencontre et le tient étroitement serré dans ses bras. A Mauzé, la Municipalité se montre touchée du don de 800 livres fait par un d'entre eux en faveur des pauvres. Les prisonniers sont d'ailleurs pleins de courage et, pour oublier leur misère, chantent, sur l'air de la Marseillaise, un « hymne du départ pour l'Afrique » composé par le P. Imbert, ex-Jésuite et Vicaire apostolique du Diocèse de Moulins. Enfin, d'étape en étape, et non sans avoir semé sur la route bien des cadavres, ils arrivent à Rochefort.

(Il manque une page au livre nous en sommes à la page 12 et nous allons arriver en page 15, je saute donc le chapitre en cours pour passer au suivant sur la page 15)

« Comme des harengs en caque »

Pénétrons dans une de ces prisons flottantes où va se poursuivre, pendant onze mois , la lente agonie de ce qui fut l'élite du Clergé de France. Tout ce que la cruauté des Pueaux rouges et des Chinois , réputés maître en l'art de torturer, peut combiner de supplices afin d'épuiser savamment notre capacité de souffrir, n'est rien auprès des rigueurs exercés contre ces prêtres de Jésus- Christ par les sinistres forbans qui se vantent d'être des disciples de « sensible » Jean-Jacques, les doux apôtres de la « tolérance » et de la « fraternité ». On se demande si tant d'inhumanité est possible, si les victimes n'ont pas poussé au noir les tableaux de leur souffrances et calomnié leurs bourreaux... Mais les Archives de la Marine permettent de contrôler les récits des rescaoés, et l'on voit qu'ils sont restés plutôt en-deçà de la vérité. Chaque soir , donc, après qu'ont retenti les trois coups de sillets réglementaires, la voix stridente du capitaine d'armes crie : « En bas les déportés, à se coucher ! » Alors tous se ruent vers le trou noir et béant de l'écoutille, comme vers le tombeau qui va les ensevelir vivants. S'ils hésite, une seconde, par un mouvement de répulsion instinctive, s'ils ne sont pas assez prompts à descendre l'échelle, roide et glissante , on les y précipite, sabre en main , dans une tempête de jurons : « Entrez , scélérats, ou je vous hache ! qu'il y ait de la place ou non, il faut vous foutre la dedans. Vous en verrez bien d'autres ! s'il en meurt 20, nous en ferons venir 40 ! » Quand tout a disparu, comme une vague humaine, dans les ténèbres de l'entrepont, les geôliers verrouillent kes portes, mettent le prélar sur l'écoutille et s'en vont tranquille sur le

sort de leur cargaison. Pour les pauvres prêtres commence une nuit d'enfer. Figurez-vous , entre le pont et la cale d'un navire, un réduit entièrement obscur, de 123 mètres carrés de surface, de l'écupille et ses supports, le pied du grand mât et les cabestans. L'hygiène et l'humanité défendent d'y enfermer plus de 40 hommes. Or, ils sont 400 ! Grâce à une savante superposition de planches clouées sur les flancs, et de hamacs suspendus au milieu, on a réussi à les ditribuer en trois couches superposées « comme des harengs en caque » ou « de la vendange sous le pressoir ». Ils disposent d'environ un demi-mètre cube pour s'étendre, se mouvoir et respirer, et comme l'on n'a ménagé entre les lignes aucun espace vide, pas le plus petit passage libre, ils sont obligés de ramper les uns sur les autres pour tateindre à leur couchette ou pour se rendre aux deux baquets qui leur servent de latrines. Aucune description, si réaliste qu'elle soit, ne saurait rendre la poignate horreur de ces nuits dans l'entrepont. Ecoutons M. Labiche : «Quel supplice, grand Dieu ! Quand ce n'eût été que l'air fétide et corrompu, et les exhalaisons infectes et empoisonnées qui sortaient de ce lieu empesté... Mais comment gagner sa place à travers cet encombrement d'hommes et d'effets ? Ce n'était pas partout, sur le passage, que sacs de nuit, où l'on allait buter ; mâts ou poteaux, contre lesquels on risquait de se casser la tête ; hamacs déjà occupés, sous lesquels il fallait passer en se courbant jusqu'à terre, et sans pouvoir se poser nulle part, à mpins de fouler quelquesbras ou quelque jambe de ceux qui étaient déjà étendus sur le plancher et de leur faire jeter les hauts cris... Dans un espace si étrangement borné, comment faire les mouvements nécessaires pour se dépouiller de ses habits ? Ou comment ne pas étouffer, dans les grandes chaleurs , si on ne les déposait ? Comment dormir, ayant les os brisés oumoulus par les planches, le sang en ébullition, le corps ruisselant de sueur et dévoré par les poux ? »Et lorsqu'ils s'éveillent, la tête lourde, après ces nuits horribles, on les expose, sous prétexte de désinfecter la geôle, à la plus barbare des fumigations. Des matelots apportent un tonneau de goudron, dans lesquels ils plongent deux ou trois boulets rouges. Il en sort une épaisse fumée, d'une odeur forte et âcre, qui les saisit à la gorge, les fait tousser, moucher, cracher, souvent jusqu'aux convulsions. « Fau-il s'étonner, poursuit M. Labiche, que tels d'entre nous qui étaient entrés le soir au cachot, sans aucun symptôme de maladie prochaine, fussent trouvés le lendemain défaillants et presque sans vie, et que les maladie les plus terribles fissent parmi nous de si rapides et de si incroyables progrès ? » Un rapport du chirurgien délégué apr le Comité d'hygiène du port de Rochefort por tâcher d'enrayer l'épidémie qui décimait les Prêtres et commençait de gagner l'équipage confirme, point par point, le récit de M. Labiche. Afin de juger par lui même ce que pouvait être l'entassement de ces quatre cent hommes dans l'entrepont, le médecin y est descendu. Mais il est remonté bien vite en disant : « Si on mettait là 400 chiens pendant une nuit seulement, le lendemain on les trouverait morts ou enragés. » L'Abbé Rousseau ne comparait-il pas sa position et celle de ses malheureux confrères à celles d'animaux qu'on ferait expirer lentement sous la cloche d'une machine pneumatique ?

Les journées sur le pont

Vers sept ou huit heures du matin, suivant la saison, les déportés remontaient à la lumière. On les parquait sur l'avant du navire, dans un espace guère plus grand que celui qu'ils venaient d'occuper dans l'entrepont. La rembarde , barrière de chêne hérissée de pointes de fer, les séparait de l'autre partie du pont, réservée aux hommes de l'équipage. Elle avait deux portes, gardées par des sentinelles en armes , et quatre couverturs pour laisser passer les gueules des canons toujours chargés à mitraille : Il leur faut rester là, debout, onez heures durant, dans l'impossibilité de se reposer et de se mouvoir, gênés par des paquets de cordages, des barriques, des tas de bois et deux loges à pourceaux ; debout sous la pluie et le vent, sous le soleil torride de Juilletet la bise glaciale de Décembre . Or l'hiverde 1795 fut particulièrement rigoureux, puisqu'on vit la Charente gelée et les navires en rade bloquée les glaces. Ecoutons

M. Labiche de Reignefort nous décrit les conditions et le menu de leurs repas : « Nous mangions dix par dix , toujours debout et au grand air, par tous les temps, les pieds dans la neige ou dans l'eau, et tellement serrés les uns contre les autres, que nous avions mille peines à aborder la gamelle, et quand nous pouvions réussir à en enlevée comme à la volée, une cuillerée de soupe, il y avait dix à parier contre un que dans le trajet la meilleure partie se répandait sur nos habits... Pas de table ou de banc pour établir notre gamelle. Les mieux partagés étaient ceux qui pouvaient se procurer un tonneau ou un baril... Ol fallait déchirer pain et viande à belles dents, car nous n'avions qu'un chétif couteau pour dix – Ce n'est que sur le tard qu'on leur accorda la faveur, à chacun un couteau de six liards, une tasse et des cuillers de bois qu'ils portèrent , afin de ne pas les égarer, suspendus à leur cou ou à la boutonnière de leur habit. Comme ordinaire : « Une livre et demie, pour la journée, d'un pain grossier, composé de poussière, de paille de seigle et d'orge, et qui se dissipait, quand on le rompait, en une fumée noire et infecte... ; tantôt des gourganes ou petites fèvres de marais, bouillies simplement dans l'eau destinée à faire la soupe,d'ailleurs jamais cuite et noire de charançons ; tantôt de la morue chanvieuse, qu'on ne se donnait pas la peine de faire détremper et qu'on servait toujours à moitié cuite, ou de la viande avariée. Pour boisson , une faible quantité de vin de Saintonge et de l'eau de cale, noire et pourrie... Nos geôliers ne nous servirent , pendant l'été et l'hiver de 1795, que du biscuit et des salaisons, ce qui est très échauffant et engendre le scorbut. Ajoutez ce nous manquions très souvent d'au douce. Au Washington on fut trois semaines sans pouvoir s'en procurer une goutte , même pour y faire baigner le porc salé et la morue... »Encore s'ils avaient eu le loisir de manger en paix leurs maigre rations ! Mais : « on nous avait à peine servis, qu'on affectait de venir, d'un air empressé, nous crier de nous retirer, pour des manœuvres , qu'avec un peu d'humanité on eut pu facilement différé de quelques instants... Le repas devenait , dans ces conditions , l'action la plus difficile et la plus importante de la journée... Nous mourions de soif... Nous enragions de faim. Nous maigrissions et dépérissions à vue d'œil... » On les vit se battre , presque, à la distribution du pain : « Des hommes faits, qui s'estiment et se respectent mutuellement... des Prêtres !...s'arracher pour ainsi dire le pain des mains !... Ne fallait-il pas que le besoin fût extrême ?... Voici pourtant quelque chose de pire. J'ai vu de mes propres yeux un de mes confrères demander avec instance quelques morceaux de pain, reste de la table du capitaine, qu'on se disposait à donner aux porceaux. Sur le refus du mousse qui les portait. Je l'ai vu , sitôt cet enfant disparu, les retirer précipitamment du bacs animaux, imbibés d'eau de vaisselle et d'autres immondices, pour en faire sa nourriture. » Pendant que les pauvres Prêtres « enragaient de faim », leur geôliers faisaient bombance. Les Archives de la Marine, nous révèlent que le Citoyen Gilbert, commandant du Washington, dépensa, en quatre mois, pour sa table, 1 724 fr. Son traitement ne suffisait pas à ses débauches. Une note du pourvoyeur lui reproche d'être toujours en retard pour payer ses dettes.

Misères et souffrances

Aux souffrances que nous venons de voir et qui résultent de l'entassement des prisonniers sur le pont et l'entrepont , de la mauvaise qualité et de l'insuffisance de la nourriture , ainsi que du manque d'eau potable , il faut en jouter bien d'autres. Nous ne pouvons que les indiquer en passant :

Dénuement- On leur a tout pris, leurs livres, leurs montres, leur argent. On ne leur a laissé que leur vêtements. Ce n'est pas fini. Tant qu'il y aura une chemise sur leur pauvre squelette, elle excitera les convoitises de leur bourreaux. « Vous allez partir pour l'Afrique, leur dit-on. Faites donc vos paquets. Ne gardez avec vous que le strict nécessaire. Mettez le reste au magasin. On vous le rendra là-bas. » Ils suivirent naïvement ce conseil, livrent leur linge de rechange et.... Ne le revoient plus. Les bourreaux rient à pleines gorges du succès de ce qu'ils

appellent leur « ruse de guerre ». Tout leur semble de bonne prise, et il n'attendent que la mort de leurs victimes pour faire la râfle de leur effets.

Malpropreté- Les habits et le linge portés jour et nuit finirent par s'user, et les malheureux prêtres ne furent bientôt plus vêtus que de loques innomables, imprégnées de miasme fétides et infectées de vermine. Une de leurs plus grandes tortures leur était causée par les poux, dont ils ne parvenaient pas à se débarrasser.

Travaux pénibles- Il leur fallait laver leur linge avec de l'eau de mer puisée à force de bras à plus de trente pieds de profondeur ; remonter les lourds baquets à immondices et aller les décharger dans la mer ; nettoyer leur infect cachot ; laver le pont, tirer au cabestan, emmagasiner les vivres et surtout hisser les tonneaux d'eau douce . Mais ce qu'il redoutaient le plus, c'était le « branle-bas », remue-ménage général du bateau.

Supplices- Pour un rien , ils étaient descendus à fond de cale avec les fers aux pieds, dans l'impossibilité de faire un mouvement. Aux fers celui qui n'exécute pas assez vite une répugnante ou dure corvée !... Aux fers pour quinze jours celui qui a osé demander aux matelots de lui apporter quelque fruit pour le rafraîchir !... Aux fers , celui qui s'est plaint que le biscuit était plein de vers, et avec lui les autres Prêtres qui mangiaient au même plat !... Aux fers celui qui a inséré dans une lettre à ses parents un passage des psaumes !... Aux fers celui qui, n'étant pas encore accoutumé aux discordances des voix dans le chant de la Marseillaise, s'est permis cette réflexion : « Dieu ! que ces gens-là chantent faux ! » Aux fers les dix-sept prêtres qui ont adressé une pétition au district de Rochefort ! Aux fers – pour y mourir – celui qui, d'un geste de dégoût, a jeté à la mer sa culotte, blanche de vermine... Tous y passent, et plusieurs y succombent

Outrages et dérisions- Les exemples abondent : « Ah ! vieux scélérat, disait un jour le capitaine du Washington à un vieux prêtre de 85 ans , en lui enlevant la bâton qui soutenait ses pas chancelant, si je te laissais cela, tu serais capable de faire la contre-révolution à mon bord ! » Un autre jour , devenant au mouvement de leurs lèvres que ses prisonniers priaient en secret, il leur cria avec emportement : « Quoi ! Fanatiques, je crois que vous invoquez votre Jésus. C'est en vain que vous priez ce coquin-là, il ne saurait vous retirer d'ici ». Puis, après un silence : « Priez Dieu dans votre cœur, je ne saurais l'empêcher, mais si je surprends quelqu'un faire le moindre signe de religion , je le fais fusiller sur l'heure ! » Au sortir d'un festin avec son collègue, le capitaine des Deux-Associés s'en vient railler les déportés : « Quoi ! votre religion. Votre Jésus ne dit-il pas qu'on doit s'estimer heureux lorsqu'on souffre ? Goûtez donc et savourez votre bonheur ! »

Menace perpétuelle de mort- Malgré leurs canons chargés à mitraille et leurs 144 hommes armés jusqu'aux dents, les bourreaux n'étaient pas tranquilles. Ils craignaient toujours que leurs prisonniers ne machinaient une révolte pour égorger les équipages. Aussi saisissaient-ils avec avidité les plaintes de leurs victimes pour avoir l'occasion d'y découvrir un mot, un geste qui donnât prétexte à l'accumulation de complot et permît d'appliquer aux déportés la loi martiale. Le Chanoine Roulhac de Limoges a dit à un de ses confrères : « ils ont tort de nous craindre. Nous sommes ici quatre cent ; si nous voulions leur faire du mal, il n'en faudrait pas tant : cent comme vous et moi suffiraient. » Pour ce propos imprudent, le malheureux est saisi, garrotté ; sans lui donner le temps de se justifier, on l'attache au mât de lisaine et, devant la moitié de ses confrères, sur lesquels on a braqué les canons, on le fusille de vingt balles à bout portant. Un Carme Déchaussé d'Angoulême, le P. Couderta été pris d'un accès de fièvre chaude et de démence au milieu de ses confrères impuissants à le calmer. Voilà l'équipage affolé qui court aux armes, allume la mèche des canons ; le conseil de guerre s'assemble, déclare tous les prisonniers coupables de rébellion et les condamne, sans plus d'explications, à être mitraillés. Heureusement, un jeune officier observe qu'il serait peut-être bon, avant de passer à l'exécution de prendre l'avis des autorités supérieures. Le commandant de la rade,

avisé, dépêcha un médecin-chef, qui voulut bien reconnaître le cas de fièvre chaude, et les malheureux furent sauvés.

Les maladies- Tant de privations et de tortures morales et physiques avaient engendré de terribles maladies : le scorbut, qui décharnait les gencives et couvrait le corps de plaies purulentes ; une sorte d'hébétudes, qui rendait les malheureux sourds à l'appel de leur nom, leur ôtait toute mémoire, toute pensée, les rendait incapables de prier, de réciter le Pater ; la fièvre chaude, qui en prenait quelques-uns, les faisait se jeter sur leur confrères et les mordre avec fureur... Les Pontons furent bientôt transformés en un vaste charnier, foyer de contagion redoutable pour la santé publique. Il fallut aviser d'urgence aux moyens d'enrayer le fléau. Les bourreaux envisagèrent, dit-on, la possibilité de se défaire de leurs prisonniers, soit par un massacre général, à la suite d'un prétendu complot, soit par du poison introduit dans les aliments. Mais l'emploi de ces moyens radicaux souleva, chez quelques uns, des scrupules. Il fallut donc, puisque l'on n'osait pas achever les prêtres atteints de maladies contagieuses, se résoudre à leur trouver un local où ils finiraient de mourir, sans dangers pour les équipages. On fit venir de Rochefort deux mauvaises chaloupes, qu'on baptisa du nom de Grand et Petit Hôpital. Lorsqu'un cas grave, à bord du Washington ou des Deux Associés, on hissait les malades avec un palan, sans matelas ni planches, et, au milieu des rires de l'équipage, on le laissait tomber sur le canot qui devait le transporter à l'hôpital. Chaque chaloupe en recevait une soixantaine, dans une cale de cinq pieds de haut, à peine éclairée par quelques hublots. Les malheureux Prêtres restaient étendus, sans couverture, sans oreiller, presque sans vêtement, sur le plancher nu, pour étancher leur soif ardente ils n'avaient, le plus souvent, ni eau douce ni tisane. Les remèdes faisaient défaut ou étaient plus propres (ainsi l'émétique administré sans eau et à forte dose) à tuer le malade qu'à le guérir.

Vertus sacerdotales

Il est temps de détourner nos yeux de tant de misères pour contempler de merveilleux exemples de sainteté. Car ses spectres, qui se traînent, pâles, défaits, sordides, sur les ponts des vaisseaux, ou qui râlent dans l'atmosphère empuantie des chaloupes, restent Prêtre jusqu'au bout. Transfigurés par la souffrance, ils retrouvent les élans, la ferveur de leur jeunesse sacerdotale. Quoi de plus touchant que le règlement, en neuf articles rédigé par les prisonniers des Deux Associés ? Ils promettent de ne pas se livrer à aucune inquiétude sur leur délivrance ; d'éviter les moindres murmures, les légères impatiences, l'ardeur excessive à rechercher les nouvelles favorables ; de se tenir dans un recueillement continu et une soumission sans bornes à la divine volonté. Si Dieu permet qu'ils recouvrent la liberté, ils auront soin de ne pas se livrer à une joie immodérée ; de ne montrer aucun regret de la perte de leurs biens, aucun empressement à les réclamer ; de ne point s'autoriser de leurs privations pour manquer à la sobriété ; de ne point répondre aux vaines questions que les curieux de la route leur feraient sur leur état passé, de ne faire part de leur peines qu'à leurs parents et amis, et encore avec beaucoup de prudence et de modération, laissant entrevoir qu'ils les ont supportées avec patience et sans aucun ressentiment contre ceux qui en ont été les auteurs ou les instruments ; de garder le silence le plus absolu sur les défauts de leurs frères et les faiblesses qu'ils auraient pu laisser paraître en de si rudes épreuves, de conserver la même charité à l'égard de tous ceux dont l'opinion religieuse serait différente de la leur. Ils jurent enfin de ne faire ensemble qu'un cœur et qu'une âme, de ne point se mêler de nouvelles politiques, de prier pour le bonheur de leur patrie, d'être jusqu'à la fin, si Dieu permet qu'ils retournent dans leurs foyers, un sujet d'édification et des modèles de vertu pour les populations par leur éloignement du monde, leur application à la prière, leur piété... De telles résolutions, prises et observées au milieu des inexprimables tortures de la captivité, ne sont-elles pas la preuve de l'héroïcité des vertus de ces confesseurs de la foi ? Dans les prisons de

Rochefort et sur les pontons, l'on observait avec la plus scrupuleuse fidélité la loi du jeûne et de l'abstinence, ou l'on se demandait mutuellement les dispenses nécessaires. Plusieurs se livraient à des mortifications effrayantes comme celles que l'on lit dans la Vie des Saints. M. Labiche déclare avoir vu, parmi les objets recueillis sur ses confrères morts à l'hôpital de l'île Madame, un grand nombre d'instruments de pénitence : cilices, disciplines, chaînes de fer, etc. « Ce souvenir, dit-il, me glace encore d'effroi... » La patience, l'égalité d'humeur, la douce sérénité des prisonniers avaient été remarquées de leur bourreaux, qui s'en étonnaient : « Voyez donc ces bouffons là, disaient-ils, plus ils souffrent, plus ils sont contents ! » Ils se prêtaient avec bonne grâce aux services que leur demandaient leurs persécuteurs. C'est ainsi que Doudinot de la Boissière, chanoine de Limoges, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, poussa la complaisance jusqu'à se faire le tailleur d'habits des gens de l'équipage. Il s'asseyait près d'un sabord dont l'ouverture répandait un peu de lumière sur son ouvrage, et il travaillait sans relâche. Son salaire consistait en quelques morceaux de pain quand ses pratiques étaient contentes, ou bien en des injures quand les habillements n'étaient pas prêts à point nommé. Au moment de mourir, son confesseur voulut le rassurer et lui donner quelque espoir de guérison : « Eh ! de quoi me parlez vous ? répondit-il avec vivacité. Croyez-vous que je tiens à cette vie ? Parlez-moi plutôt de la vie future et de la possession de Dieu. » (Manseau) « L'abbé De Cardaillac est le fils d'un marquis, il a été aumônier de Madame, comtesse de Provence, et possédant, comme tant d'autres, avec les vertus sacerdotales, l'esprit enjoué et les manières pleines de grâces du grand monde, il a un entrain, une affabilité, une complaisance, un zèle apostolique « qui électrise tout le monde ». En attendant qu'il meure lui-même victime de sa charité d'infirmier, incomparable est son adresse à se procurer quelques remèdes et à les présenter aux malades ; et ses discours, pleins de l'onction du Saint-Esprit, fortifient merveilleusement les âmes. Quand il faut faire sourire ceux qui ont l'humeur noire, il a pour lui donner la réplique l'abbé De Féletz, le jeune et fin lettré qui s'étant, lui, échappé du naufrage, sera le brillant journaliste des Débats, l'académicien qu'aimait Chateaubriand et que redoutait Sainte Beuve. » (G. Aubray) La prière s'envolait sans interruption du cœur et des lèvres des Prêtres de Jésus-Christ. Vainement leur persécuteurs les empêchèrent-ils d'adresser publiquement quelques prières au Dieu trois fois Saint, et de se prosterner en sa présence, de faire le signe de Croix, de remuer seulement les lèvres. Vainement lacérèrent-ils les ouvrages de piété et bannirent-ils toute image ou objet religieux... La vie surnaturelle ne fut pas affaiblie dans ces héros chrétiens. Ils se regroupaient et priaient en secret. Ceux qui avaient une mémoire plus heureuse récitaient les psaumes pendant que d'autres faisaient sentinelles. Ils ne voulurent jamais consentir à s'abstenir de tout signe extérieur de religion et, d'un commun accord, ils résolurent de réciter tous, et quoi qu'il advint, les courtes prières avant et après les repas. Il fallut bien les laisser faire. Avec quelle sainte avidité ils ramassent les feuilles éparses de leurs bréviaires déchirés, que leur jettent, un jour, par dessus la rembarde, leurs bourreaux gouailleurs, et comme ils gardent jalousement ces miettes pour en nourrir leur âme ! Enfin, croirait-on qu'ils sont parvenus à soustraire à toutes les perquisitions un bréviaire, dont ils usent en cachette, un Evangile, une croix d'argent remplie des reliques et, ce qui est plus surprenant encore, une boîte des Sainte-Huiles et une provision d'hosties consacrées, que l'un d'entre eux, l'abbé Papon, Curé de Contignyn au Diocèse de Moulins, portait habituellement dissimulées, sur sa poitrine ? En sorte que lisons-nous dans une relation envoyée à Rome, « très peu sont morts sans le Saint-Viatique et personne sans l'Extrême-Onction. » O délicatesse admirable de la Providence d'avoir permis que ces athlètes de la foi, au milieu de leurs inexprimables souffrances et de leur total abandon, ne fussent jamais privées de la douce présence de l'Hostie qui reconforte et console ! Oui, le Divin Ami, qui « fait ses délices d'être avec les enfants des hommes » habite toujours avec ses Prêtres. Dans toute la France, où l'on n'eût certainement pas trouvé une seule église et chapelle qui ne fût alors désaffectée et profanée, il existait du moins un

sanctuaire où l'Eucharistie était assurée d'être d'avoir jour et nuit, des adorateurs, et quels adorateurs ! Des confesseurs de la foi portant tous sur leur chair les glorieux stigmates de Jésus-Christ ! Nous tenons maintenant le secret de tant d'héroïsme, de patiente résignation, d'inaltérable charité, de prières indiscontinues. Cela devait se passer ainsi pour les martyrs des premiers siècles, au sein des catacombes. Cet enfer des Pontons, dont nous nous sommes fait tout à l'heure une si réaliste peinture, nous apparaît maintenant, illuminé par la présence de Jésus-Hostie, comme un paradis des âmes, où s'épanouissent, dans la souffrance et la prière, d'admirables fleurs de sainteté. Là, tandis que les pauvres corps sont sur la croix, les âmes portées par les ailes de l'espérance, atteignent les ahuts sommets de la perfection. Quelle école de patience et de charité ! Quel spectacle que ces mourants, penchés l'un vers l'autre pour recevoir l'aveu de leurs fautes et se donner mutuellement l'absolution ! Et quelles paroles de paix, de résignation, d'espoir, d'encouragement à bien souffrir et surtout à bien mourir !

Quelques exemples

Il en est deux que l'on voit absorbés, des heures entières dans la contemplation et l'oraison, sans que rien les puisse distraire de ce saint exercice. L'un s'appelle Legroing de la Romagère. Il est vicaire général et archidiacre de Narsenne, au Diocèse de Moulins. Il mourra du scorbut, dans les sentiments de la plus grande piété. L'autre est Dom Sébastien, qui a si bien contracté l'habitude de la prière, qu'on le trouvera mort, à genoux, les mains jointes et les yeux élevés au ciel. Voici un autre religieux, Dom Claude Béquinot, baptisé »Labre « par ces confrères, à cause d'une certaine ressemblance avec ce grand Saint. Dans la persuasion qu'on les déportait en Afrique, il avait fait une ample provision d'instruments de pénitence. Il remplira les fonctions de confesseur à l'hôpital et mourra en prédestiné. L'Abbé Pierre Ga, du Diocèse Limoges, veut passer la dernière nuit qu'il lui reste à vivre à s'entretenir de Dieu avec son confesseur. L'Abbé Tabouillot, Prêtre lorrain, implore à boire. « Je n'ai ni tisane, ni bouillon », répond tristement l'infirmier. Le malade de reprendre avec une douce résignation : « Il est bien juste que j'endure la soif, puisque mon adorable Sauveur a été abreuvé de fiel et de vinaigre. » Parfois la violence du mal enlevait aux mourants la mémoire. Ainsi M. Paignon de Chantegraud, Chanoine de Limoges, essaie vainement de se rappeler la formule de l'acte d'amour de Dieu. Il la demande à son compagnon d'agonie, qui ne peut, lui non plus, rassembler les mots qui lui venaient, cent fois le jour, aux lèvres. M. Dumonet, Principal du Collège de Mâcon, et M. Vernoy de Montjournal, Chanoine d'Autun meurent rongés par les poux, et pour leur faire accepter ce répugnant martyre, il ne faut pas moins que le rappel du texte de Job : « J'ai dit à la poussière : Vous êtes mon père, et aux vers : Vous êtes mes sœurs. » Un ancien docteur de l'Université d'Angers, doyen du Chapitre de Saint-Yriex, au Diocèse de Limoges, tient en agonisant des propos si pleins de force surnaturelle que le capitaine lui-même vient par curiosité les entendre. Deux frères, Jacques et Joseph Ravette, tous deux Chanoines de Rouen, après s'être servis mutuellement avec l'affection la plus touchante, expirent dans les bras l'un de l'autre. Il convient de terminer cette liste par un nom que tous les déportés avaient en vénération, celui de M. Pétiniaud de Jourgnac, Vicaire Général de Limoges. Son aménité, sa piété tendre, son éloquence persuasive et jusqu'aux traits de son visage rappelaient Saint-François de Sales. « Tout couvert de plaies, tout mangé des vers, il souriait à la douleur, les lèvres toutes pleines des paroles de l'Écriture, versait un peu de sa générosité et de sa joie à ceux qui mouraient en même temps que lui. » (G. Aubray) Son ami, M. Labiche de Reignefort, le pleurait comme un frère en le vénérant comme un saint.

Premières sépultures

Plus de trois cent Prêtres moururent sur els vaisseaux et principalement dans les deux chaloupes servant d'hôpital. A chaque nouveaux décès, l'hon hissait un pavillon spécial, et l'équipage criait : « Vive la République ! » Puis, l'ordre était donné de se défaire immédiatement du cadavre. Le corps dépouillé de ses hardes roulés dans une toile grossière était lestement enlevé avec des cordes et jeté dans le canot qui devant le mener à la côte. Les premiers qui succombèrent furent simplement jetés à l'eau. Mais les cadavres, charriés par les courants, allèrent empester les rivages du fleuve et les riverains se plainquirent. Alors on les enfouit, çà et là, dans les boues qui avoisinent le Fort-Lupin, le Fort-Vaseux, le Prt-des-Barques, et dans les sables de l'île d'Aix. En 1879 et 1880, des travaux de terrassement entrepris en vue d'élever les nouvelles batteries de la Poudrière et de Tridoux, amenèrent la découverte d'une grande quantité d'ossements, qu'on rejeta, pêle-mêle, dans les remblais. Jusqu'à ce que l'amiral Maudet, Maire de l'île, en eut ordonné le transfert dans l'ossuaire placé sous l'église. Malheureusement, il est impossible d'être fixé sur l'identité de ces débris, l'île ayant servi à la sépulture des soldats et des galériens aussi bien que des Prêtres dépôtés. C'est aux prêtres eux-mêmes qu'incombait la rude corvée d'inhumer leurs confrères. Ils devaient souvent faire un long trajet de la barque jusqu'à terre, enfonçant sous le fardeau, dan,s l'eau ou dans la boue. Parfois, ils obtenaient de la pitié d'un paysan une brouette. Plus tard, la municipalité de l'île leur prêta des civières. Ainsi les malheureux arrivés, haletants, sous une chaleur torride, aux Sables-du-Moulins, déposaient sur la terre, un , deux, trois, souvent quatre cadavres défigurés et méconnaissables. Ils s'armaient de la pelle et de la poiche, et sous le regard d'impitoybles bourreaux, mécontents d'être obligés de les garder pendant cette dure besogne et redoublant d'outrages, ils creusaient sans relâche dans les sables brûlants. Impossible aux Prêtres ensevelisseurs de faire la moindre prière, le plus petit signe de religion sur la tombe de leur frère. Ils devaient même arracher aux pauvres morts jusqu'au dernier lambeau de toile qui els enveloppait. Une fois, pour avoir procédé trop hâtivement à l'inhumation, on faillit enterrer vivant le P. Imbert, viellard de 75 ans, ancien Jésuite et Doyen du Chapître de Montfaucon. Au moment de le descendre dans la fosse, on s'aperçut qu'il respirait encore ; mais il ne fut pas facile d'en faire convenir le caporal et les soldats, qui, sans doute pour s'éviter la peine de revenir, s'obstinaient à vouloir qu'on l'enterrât mort ou vif.

A l'île Madame

Cependant les deux chaloupes servant d'hôpitaux de tardèrent pas à se trouver insuffisantes. Avec les chaleurs de l'été 1794, la mortalité avait pris des proportions effrayantes. Au commencement d'août, les capitaines reçurent l'ordre de descendre à terre les malades. Unhôpital devait être installé à l'île Madame, dont le nom venait d'être changé en celui d'île Citoyenne. On dresserait quatre tentes, assez vastes pour contenir cahcune vingt-cinq malades ; des tentes de campement abriteraient, en outre, les soldats et les infirmiers. Le 15 août, les prisonniers, à l'annonce de leur prochain débarquement, eurent une lueur d'espérance, et dans un élan de reconnaissance envers la Très-Sainte-Vierge, ils lui consacrèrent à la fois l'île et l'hôpital qu'ils appelèrent Sainte Marie. Le débarquement s'effectua du 18 au 20, dans des circonstances on ne peut plus douloureuses. Ainsi, le 24, un rapport du médecin-major constae que sur 83 malades débarqués, 36 sont morts quelques heures après leur débarquement, « ce qu'on lui doit attribuer, dit-il, au manque de précautions prises pendant l'opération ». Le même rapport, déposé aux archives de la Marine, constate que le Washington, sur un effectif de 205 déportés n'en a perdu que 20, tandis que les Deux-Associés, sur 497, en a perdu 245. Il faut attribuer ce résultat « au système excessif de rigueur dont on ne continue pas d'user envers les déportés ». On voit quel succès avaient les

« fumigations » du Capitaine Gilbert ! « Sans doute, continue le rapport du major, si ce système dangereux ou pour le moins inconsidéré n'avait d'autres inconvénient que de débarrasser la société de grands coupables, on pourrait fermer les yeux sur ce fléau destructeur ; mais on ne peut favoriser le développement d'une maladie contagieuse sans compromettre le reste de la société qu'elle peut atteindre. » Ainsi ce n'était point la compassion pour leurs victimes, mais seulement le souci de leur propre santé qui forçait les bourreaux à ces mesures d'humanité. Sous la tente comme dans les chaloupes, les malades avaient à souffrir de l'incurie des médecins et de leur ignoble rapacité. Ils les voyaient faire main basse sur les dépouilles laissées par les morts et les empiler dans leur malles pour aller les vendre à Rochefort. Contre ces abus les infirmiers durent, à leurs risques et périls, élever la voix. Un jour l'Abbé Arnaudeau, Diacre de Poitiers, qui devait survivre à la persécution, recevoir la prêtrise et laisser à la ville de Châtelleraux une mémoire encore vénérée, interpella un de ces majors sans conscience : « Monsieur, lui dit-il, venez-vous insulter à l'humanité souffrante ou porter des remèdes aux malades ? » Le courageux ecclésiastique faillit payer de la vie ces paroles. Il fut mis aux fers, à fond de cale, avec recommandation aux geôliers d'épuiser sur lui tous les mauvais traitements. Le sort des prêtres malades- bien qu'il en ait péri en deux mois , 275- était cependant moins dur dans l'Ile Madame que sur les vaisseaux. Sous l'influence de la réaction thermidorienne, qui avait suivi la chute de Robespierre, leurs bourreaux parurent, un instant, s'humaniser. Les prisonniers purent se procurer, à prix d'or, quelques douceurs : de la viande fraîche, que leur apportait, chaque jour, le pourvoyeur Fournon, logé au Fortin de la Passe-aux-bœufs ; des fruits et du poisson, qui leur étaient fournis par les gens de la côte. Comparativement à lo'enfer des Pontons, l'Ile leur semblait « un paradis terrestre ». « Je crus renaître, écrit M. de Labiche, lorsqu'approchant du rivage, j'aperçus de la verdure, une haie, quelques arbres... Un papillon se montra... Je découvris plusieurs oiseaux : je fus au comble de la joie ». Ils pouvaient faire quelques pas dans l'Ile, cueillir des mûres aux haies, de l'oseille sauvage et des crochets amers dans les prés, à marée basse, ramasser, parmi les galets, des crabes, des moules, des escargots de mer... Ils pouvaient surtout prier à l'aise, chanter, s'édifier les uns les autres, sans entendre, comme sur les vaisseaux, les injures, menaces, blasphèmes de leurs gardiens ; se donner les derniers sacrements ; baiser le ptit crucifix que l'un d'eux avait taillé au couteau dans un morceau de buisson ; répandre sur les tombes que la mort creusait tous els jours leurs mlarmes et leurs prières ; enfin, respirer un air plus pur et jouir de la vue de la campagne et de la mer... Malheureusement, ce ne fut qu'une éclaircie de courte durée, dix semaines au plus. Dès le commencement d'octobre, des rafales de pluie et de vent emportèrent les tentes et glacèrent les malades sur leurs brabats. La position devenait intenable. Une pétition rédigée par M. de la Romagère, Vicaire Général de Châlons, fut confiée à deux officiers, qui promirent de la porter au district. Ils reçurent pour cela chacun deux cent francs ; mais ils gardèrent le papier et l'argent dans leur poche. Finalement, le 30 octobre, l'hôpital Sainte Marie fut fermé ; les Prpêtres furent répartis sur trois vaisseaux : les malades, sur l'Indien ; les convalescents, sur les Deux-Associés ; les plus valides, sur le Washington. Mais leurs rangs s'étaient joiliments écalircis. Sur un milier de prêtres arrivés aux Pontons de Rochefort en mars-avril 1794, il n'en restait plus , à la fin d'octobre, que trois cent soixante-quatez, au peu près un tiers ! Les autres gisaient : trois cent cinquante eviron, dans les vases de la Charente et les sables de l'Ile d'Aix ; deux cent soixante-quinez exactement, dans l'Ile Madame.

Dernières souffrances, premiers espoirs

Les mois de novembre et décembre 1794, furent marqués par un froid vigoureux. La température descendit – ce qui est presque inoui sur nos côtes – à 15 et 20 degrés au-dessous de zéro. C'est alors que les souffrances que nous avons décrites atteignirent leur suprême

acuité. Le 27 décembre, une grande nouvelle courut sur les vaisseaux : trois navires entraient en rade, chargés de passagers qu'on disait être des Prêtres. En un cli d'œil, tout le monde fut sur le pont. On entendit un bruit de cantiques, c'était le salut fraternel des arrivants à leurs infortunés compagnons. On se héla d'un bord à l'autre, on échangea des nouvelles. Les nouveaux venus étaient des prêtres expédiés, en vertu des décrets de déportation, à Bordeaux et à Blaye. Ils avaient été, comme à Rochefort, un millier internés dans les prisons de Bordeaux ou dans les casemates du Fort du Hâ et de l'ilot le Pâté. Eux aussi avaient souffert de la misère et de la faim. Eux aussi avaient payé à la mort leur tribut, moitié moins lourd cependant que celui de leurs confrères des Pontons, car ils restaient encore sept cent. Le district de la Gironde, embarrassé de ses prisonniers, avait pris le parti de les embarquer sur trois négriers, le Jeanty, le Dunkerque et le Républicain, qui devaient les conduire en Afrique. Le départ de Bordeaux s'était effectué le 6 décembre. Mais une tempête épouvantable, qui les assaillit au sortir de l'estuaire de la Gironde, les avait obligés de se virer de bord et de rentrer dans la Charente. Quand les malheureux Prêtres girondins, « qui s'étaient crus les plus malheureux des hommes, revirent, sans pouvoir reconnaître leurs parents, leur amis, ce troupeau hâve d'ombre en guenilles, avec les visages terreux, aux yeux hagards ou éteints, et dont la misère comme une lèpre avait fait tomber les cheveux et la barbe, ils éclatèrent en sanglots. » (G. Aubray) Puis, comme ils n'avaient pas, eux, été fouillés et refouillés, ils purent faire profiter leur malheureux confrères de ce qu'ils possédaient en argent, linge, habits, chaussures. En janvier 1795, il se fit dans l'attitude envers leurs prisonniers, un changement sensible. Des hautes sphères politiques, aussi bien que de l'âme populaire, soufflait un vent de tolérance et d'apaisement. Au club qui se réunissait dans l'église des Capucins, à Rochefort, le capitaine Laly avait été conspué. On lui avait crié : « A bas le tueur de Prêtres ! » et il avait dû prendre la fuite, sous la menace des poignards et des pistolets. La terreur des responsabilités encourues avait été, pour les deux féroces capitaines, le commencement d'une sagesse, dont les déportés ne tardèrent pas à ressentir les heureux effets. On leur permettait maintenant de correspondre, sous pli cacheté, avec leurs familles, de recevoir les secours que des âmes compatissantes leur envoyaient. Ils avaient la liberté de prier, même à voix haute, et de réciter en commun le saint office, avec les deux bréviaires, restés intacts, que leur bourreaux leur avaient obligeamment rendus. Et c'étaient, chez les plus farouches, des capitaines aux simples mousse, une émulation singulière à implorer de leurs victimes des certificats d'humanité, que celles-ci accordèrent avec une générosité héroïque, en veillant seulement à ce que les attestations ne fussent point trop contraire à la vérité. Enfin, sur la fin de janvier, on fit espérer aux prisonniers qu'en exécution du décret de la Convention assurant la liberté des cultes, leur mise en liberté ne saurait tarder. Quelle joie à cette nouvelle ! Leur long martyre allait donc prendre fin ! Sans nul doute, la Très Sainte Vierge, à laquelle ils avaient consacré, le jour du 15 août, la motte de terre sanctifiée par leur agonie, leur apporterait, au jour de sa purification, la délivrance... Vite, ils organisent une sorte de retraite. L'un d'eux, en de pieuses conférences, s'applique à leur parler sur les vertus sacerdotales, sur les devoirs de leur charge pastorale, sur les maux qu'ils auront à guérir dans leur paroisse bouleversées par l'impiété... Hélas ! Le 2 février se passa, et la délivrance ne vint pas encore. Le 6, cependant, tandis que les déportés venus de Bordeaux restaient en rade de Port-des-Basques, ceux des Pontons rochefortais quittaient leur vaisseaux et, répartis sur trois goelettes, commençaient à remonter la Charente à destination de Saintes.

Séjour à Saintes

Le trajet s'effectua par eau, jusqu'à Tonney-Charente ; ensuite, à pied ou sur des charettes de réquisition, jusqu'à Saintes. « Quand nous mêmes pied à terre, écrit l'un d'eux, nous éprouvâmes tous un sentiment de surprise et de joie qu'il est impossible d'exprimer. Nos jambes, privées depuis si longtemps de leur exercice naturel, semblaient, pour ainsi dire, l'avoir oublié ; nos corps, habitués à suivre le balancement du navire, continuaient à chanceler et à ne pouvoir se soutenir... » A Saint-Perchaire, les prisonniers furent logés dans l'église profanée ; ils durent coucher, sans paille ni couvertures, sur le pavé glacé. Les habitants mirent peu d'empressement à leur venir en aide, sauf un bon gendarme, qui força M. Bonore, Chanoine de Périgueux d'accepter sa chambre et son lit : « Il y a assez longtemps que vous couchez sur le bois, lui dit-il, je suis heureux de vous procurer cet adoucissement et, pour cette nuit, je dormirai sur le plancher : ne me refusez pas ». Saintes, au contraire, se montra d'une charité sans borne et d'une délicatesse quasi maternelle : « A peine eûmes-nous mis le pied dans la Communauté Notre-Dame (c'était le local qu'on leur assignait comme prison), que les citoyens de tous les états, de tous âges, de l'un et de l'autre sexe s'y précipitèrent après nous, apportant à l'envi toutes sortes de secours en linge, vêtement, meubles, argent et comestibles de toute espèce. Ce fut une émulation de générosité et de charité dont il ne se vit jamais d'exemple. Je crus me retrouver à la naissance du Christianisme. La maison ne déseplissait pas. C'était à qui nous rendrait quelque service, à qui meublerait nos cellules, à qui emmènerait quelqu'un de nous en sa maison pour le sécher, le dégraisser, le revêtir d'habits propres, le régaler de son mieux ». M. Rainguet nous donne le secret de cette charité extraordinaire : « Elle fut, dit-il, excitée par la vue de M. du Pavillon, ancien grand-Vicaire de Saintes, si aimé, si chéri, si respecté et dans un état bien différent de celui où les habitants l'avaient connu naguère ». Bienfait encore plus précieux ! Les Prêtres furent autorisés à célébrer la Messe dans leur prison et partout où on les en priait. Aussi, les sanctuaires se multiplièrent en ville et dans les campagnes environnantes ; la présence des saints confesseurs fut une bénédiction pour ce pays de saintonge.

Fin de la première déportation

La convention, dès le 17 juillet 1794, avait admis le principe de la liberté du culte. Le 21 février 1795, elle accordait aux citoyens le droit de pratiquer publiquement leur religion, sans toutefois leur rendre les églises désaffectées et sans rétablir les traitements ecclésiastiques supprimés. Les prêtres condamnés naguère à la déportation pour refus de serment ou pour exercice illégal du culte, ne pouvaient plus être traités en rebelles. Leur libération s'imposait. Mais la Révolution ne se pressait pas de lâcher sa proie. A Paris, l'on affecta d'ignorer qu'il y avait encore près d'un millier de prêtres détenus à Rochefort ou à Saintes. Les prisonniers ne savaient à qui s'adresser pour obtenir leur libération. Heureusement un catholique rochefortais, leur ami dévoué, connaissait le beau-père du conventionnel Legendre, le triste héros du 14 juillet et l'un des membres influents du nouveau Comité de Salut Public. Il se fit infiquer la marche à suivre. Un certain nombre de bordelais tentèrent la chance et réussirent. D'autres les imitèrent, avec un égal succès. Puis, il y eut un brusque arrêt dans l'octroi de la faveur sollicitée. Les prisonniers girondins restés sur le Jeanty, le Dunkerque et le Républicain attendirent avec patience. Le Jeudi-Saint, 2 avril 1795, ils furent autorisés à entendre la Sainte-Messe, que célébra l'un d'entre eux avec, pour calice, un verre à boire et pour pierre de consécration les mains étendues d'un tout jeune enfant ; et tous communièrent avec des hosties que leur avaient procurés en ville leurs gardiens. Les libérations partielles continuèrent jusqu'au 12 avril, puis cessèrent tout à coup sans que l'on sache pourquoi. Il ne restait plus, à cette date, aucun Prêtre du contingent à Rochefort dans les prisons de Saintes ; mais il en restait encore, du contingent de Bordeaux, 245, qui furent dirigés, 203 par terre, 42 par eau vers Brouage, ville morte, dans un marais fangeux, où il n'y avait pour les recevoir ni médecin, ni

remèdes, ni lits, ni paille. On les enferma dans l'ancien couvent des Récollets, et dans l'église paroissiale, celle ou fut baptisé Champlain. Ils y vécurent dans un absolu dénuement, manquant même de pain. Cependant, leur situation était bien meilleure que sur les Pontons. Ils jouissaient d'une liberté relative. On leur amenait des enfants à baptiser ; les gens venaient se faire marier par eux ; ils reçurent quelques honoraires de messes. On montre une grotte, au fond du jardin de l'ancien gouverneur, où d'après une tradition pieusement conservée à Brouage, ils ont dû célébrer la Messe. « Sur les voûtes de la porte nord de l'église, et dans les guérites de rempats, on trouve, gravés dans la pierre, comme les graffites des catacombes, des croix, des monogrames du Christ, et quelques inscriptions qui sont sans doute la marque de leur passage ». (G. Aubray) On les y oublia onze mois ! Il en mourut cinquante-deux, dont les corps reposent dans le petit cimetière de Brouage. Les soixante-treize autres ne furent qu'à la fin de mars 1796 dirigés sur Saintes, pour y attendre leur libération. Leur joie fut, hélas ! de courte durée. A peine les survivants de ce long martyre étaient-ils rentrés dans leur foyers, accueillis avec un enthousiasme religieux par les populations restées fidèles, que la persécution recommençait ; il leur fallait reprendre le chemin des prisons de la République, les uns pour y rester pendant cinq ans, les autres pour en sortir et se voir transporter dans les marais fétides et meurtriers de la Guyane. C'est la seconde déportation, qui jeta un millier de prêtres dans les citadelles de Saint-Martin-de-Ré et du Château-d'Oléron. De celle-ci nous ne parlerons pas, la jugeant moins intéressante au point de vue qui nous occupe : 1° Parce qu'elle fut inspirée par des motifs politiques autant que religieux et dirigée, en notable partie, contre le Clergé Constitutionnel ; 2° Parce que les souffrances des déportés furent incomparablement moindres que sur les Pontons de Rochefort, dans les Maris de Brouage et sur les sables de l'Île Madame.

Ce qui a été fait pour conserver la mémoire et honorer les restes de ces héros

Est-il vrai que l'on ait fait, autour du martyre de ces vaillants et de ces saints une sorte de conspiration du silence, et que pendant un siècle entier, l'Eglise de France, et plus particulièrement le Clergé de Saintonge et d'Aunis n'aient rien tenté pour honorer leur mémoire et marquer la place où reposent leurs restes glorieux ? Un loyal exposé des faits suffira, nous l'espérons, à détruire cette légende. D'abord, il est établi-et M. Lemmonier en a fourni les preuves, en son rapport, lu au Congrès Diocésain de La Rochelle (décembre 1911)-que la préoccupation constante des Souverains Pontifes et des Evêques a été de susciter des enquêtes sur les victimes de la persécution religieuse. « Des les premiers massacres de la Révolution Française, Pie VI donna l'ordre à M. d'Auribeau, Vicaire Général de Dijon, réfugié à Rome, de recueillir et de publier les actes des Evêques, des Prêtres, des Religieux et Religieuses, les laïcs et laïques de tout âges et de tout sexe mis à mort pour la foi Catholique. En 1794-95, deux volumes furent imprimés à Rome sous ce titre : « Mémoire pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de Notre T.S.P. le Pape Pie VI et dédiés à Sa Sainteté ». « Les Evêques exilés n'oubliaient pas leur Prêtres... Ils écrivaient d'Espagne « L'un des premiers soins qui doivent occuper les Evêques de l'Eglise de France, c'est de rendre honneurs aux saints martyrs et aux confesseurs de la foi pendant la Révolution ; ce devoir est le plus honorable pour l'Eglise... » « Enfin les survivants de la déportation en rade de l'Île d'Aix se firent un pieux devoir de raconter aux fidèles les souffrances, la résignation et la mort de leurs gébéreux confrères. Ce furent : en 1795, un curé de Paris ; en 1796, M. Labiche de Reignefort ; en 1797, M. Rollet ; en 1800, MM Guilloreau et Jauffret ; en 1813, M. Rousseau ; en 1815, M. Masson. En 1821, M. l'Abbé Guillon publiait, en quatre volumes, « Les Martyrs de la Foi » ; en 1840, paraissait la seconde édition du « Journal de la Déportation », de M ; l'Abbé Michel, et le Martyrologue du Clergé

français, dédié aux âmes pieuses. Sous le second empire, dès l'apparition des Semaines Religieuses, les Prêtres qui, dans leur jeunesse sacerdotale, avaient connu les témoins de la Révolution, s'empressèrent de fixer leur souvenirs dans des notes et des articles biographiques... » (M. Lemmonier). – Oui, sans doute, recueil des renseignements, écrit des relations, publié des brochures et des livres. Mais on s'est contenté de cela. Nos martyrs méritaient mieux. Il fallait, avant tout, préserver leur sépultures du délaissement et de l'oubli, les visiter, y dresser le signe de Croix, y bâtir des chapelles expiatoires, y conduire les foules en procession... Comment le Clergé n'y-at-il pas pensé ?... Et les familles des victimes ?... Et les survivants... Cruelle énigme ! Troublant mystère !... - Eh ! Qui vous dit que le Clergé n'y ait pas pensé ? que les familles de ces héros, que les rescapés de la grande hécatombe n'aient pas eu le désir et la volonté d'effectuer ce pieux pèlerinage ? Pourquoi voir dans leur abstention une preuve d'indifférence et d'ingratitude ? Nul doute qu'un Labiche de Reignefort et qu'un Matthias de la Romagère, pour ne citer que ceux-là, n'eussent à cœur de revoir le théâtre de leur souffrance, afin d'y « démêler, de parmi les cendres vénérables de tant de ministres de Jésus-Christ, la cendre à jamais chère à leur cœur du meilleur et du plus tendre des frères ». S'ils ne sont pas revenus aux lieux où il semble que tout dût les ramener, et si le Clergé de France n'a pas dirigé vers ce cion perdu de nos rivages l'effort immédiat de son action restauratrice, c'est apparemment que les circonstances ne le leur ont pas permis. Et voilà bien la clef du problème, si problème il y a ! Qu'on se représente, en effet, la situation de l'Eglise de France au lendemain du Concordat. Un peuple entier redevenu païen. Une ignorance effroyable, épaissie des plus grossières superstitions, dans des populations rurales principalement. Des ruines immenses à relever, dans l'ordrematériel, et, dans l'ordre moral, encore plus. Et pour ce labeur de géants, si peu d'ouvriers ! La pénurie de Prêtres est telle, dans nos contrées, que certains assument la charge de vingt paroisses ! Et ces Prêtres, divisés entre eux par les dix années d'épreuves au cours desquelles ils ont eu des attitudes si différentes, partagés entre l'apostasie, l'exil et le martyr, ne sauraient former un clerge. Il y a les constitutionnels, qui ont toutes les sympathies du pouvoir et travaillent à s'assurer la prépondérance dans l'organisation concordataire. Il y a les émigrés, aigris et défiants ; ils ont longtemps hésité à rentrer en France, refusant de croire à la pacification religieuse, qu'ils estiment liée à la restauration bourbonnienne ; l'acceptation du Concordat par le Papeleur semble une faiblesse : l'acte par lequel celui-ci demande à tous les Evêques leur démission, afin de procéder à une nouvelle attribution des sièges épiscopaux, les frappe de stupeur et en pousse quelques-uns au schisme. Il y enfin les confesseurs de la foi, qui ont subi l'emprisonnement et la déportation et qui portent dans leur chair les glorieux stigmates du martyr : mals vus de leurs confrères constitutionnels ou émigrés, pour qui leur exemple est un reproche et un remords, ils n'ont rien à attendre de personne ; évêchés et prébendes ne seront point pour eux ; la Restauration elle-même ne leur témoignera guère moins de dédain que l'Empire. Et ils seront appelés à voir d'étranges choses, capables de troubler la foi des plus robustes et de leur faire envier le bonheur de leur frères, endormis, là-bas, dans la lande déserte... Qui donc, en cet universel désarroi, eût entrepris l'œuvre de réparation nationale envers les morts de l'Ile d'Aix et de l'Ile Madame ? Joignez à ces raisons : la difficulté des communications, l'Ile Madame n'étant pas, comme aujourd'hui, abordable en tout temps ; l'insécurité du pays, toujours en effervescence contre le Clergé, comme on le voit par la vie si mouvementée de l'Abbé Soullard ; les fautes de la Restauration, qui rendirent, aux yeux du peuple, l'Eglise solidaire de la Monarchie et provoquèrent l'explosion d'anticléricalisme de 1830 ; enfin, la prudence de l'Eglise en ces sortes de matières, prudence d'autant plus nécessaire ici qu'il s'agissait de Prêtres à exalter et qu'alors il était plus naturel d'attendre que le mouvement des fidèles et ne parût pas avoir été suscité par le Clergé. Après avoir fourni la justification de cet apparent oubli de vingt-cinq années, il nous reste à relater les diverses tentatives qui ont rempli les trois autres quarts du siècle.

Une première tentative pour honorer d'un monument les sépultures de ces glorieuses victimes dut être faite en 1825 ou 26, à la fin de l'épiscopat de Mgr Paillo, car nous lisons, dans l'appel qui fut lancé, en août 1865, par les soins de Mgr Landriot : « Nous savons, et nous aimons à le dire, qu'un appel de ce genre fut fait, il y a près de 40 ans, et accueilli de tous les cœurs, de la manière la plus favorable. Mais les circonstances firent échouer ce pieux projet, et la cendre de nos Prêtres ne reçut pas l'honneur qui lui est justement dû, et qu'on lui préparait ». Quelles circonstances empêchèrent ce projet, si bien accueilli de tous, d'aboutir, nous n'avons pu le savoir. Mais il est vrai que Mgr Paillou, un prêtre émigré, nommé par Napoléon à l'évêché de La Rochelle « pour conjurer, dit l'Abbé Michaud, le schisme de la Petite Eglise et contenir les passions qui bouillonnaient dans ces contrées de l'Ouest », ait formé le dessein de glorifier le courage de ces Prêtres qui avaient préféré, eux, le martyre à l'émigration, et de l'exemple desquels s'autorisait la résistance des non-concordataires, c'est assurément bien remarquable, et les difficultés rencontrées par le prélat ne doivent point surprendre. Nous trouvons également dans le Mandement de prise de possession de Mgr Bernet (4 septembre 1827), cette délicate allusion : « nous savions tout ce que la religion vous avait inspiré de grand, de noble et de généreux pour les confesseurs de la foi, au temps de la persécution, et avec quelle gloire les principales villes de notre diocèse avaient mérité d'être comptées au nombre des villes les plus hospitalières de France. » La seconde tentative date, nous l'avons vu, du mois d'août 1865. Elle s'intitule l'œuvre de l'Ile Madame. Nous lisons, dans la circulaire qui annonce : « avant de formuler notre appel en faveur d'une œuvre qui ne peut manquer d'avoir les sympathies générales, nous devrions peut-être demander pardon à ces généreux défenseurs de la foi, de venir si tard effectuer une pensée qui repose depuis tant d'années au fond de tant de cœurs, comme une espérance, un désir, un regret et presque un remords. Comment se fait-il, en effet, que plus d'un demi-siècle se soit écoulé sans qu'on ait encore payé sensiblement un tribut de reconnaissance, d'admiration et de perpétuelle mémoire à cette nuée de témoins, dont l'héroïque courage a fait tant d'honneur à la religion ? » La circulaire est rédigée et signée par une commission composée de MM. Petit et Rainguet, Vicaires généraux ; Savineau, Secrétaire de l'Evêché ; Brasseau, Archiprêtre de Marennes ; Lacurie, Chanoine ; Bégaud, Doyen de Saint-Aignat et Manseau, Curé de Saint-Nazaire, tous Prêtres du Diocèse. Comment soutenir, après cela, qu'il y a eu délaissement presque complet de ces pauvres morts pendant plus de cent ans et que le Clergé de Saintonge et d'Aunis n'a rien fait pour sauvegarder de l'oubli leurs glorieux restes ? La vérité est que l'on eut toujours l'espoir, le désir, la volonté de faire quelque chose, et que longtemps l'on s'est heurté à des difficultés insurmontables. L'œuvre de l'Ile Madame, placée sous le patronage de Mgr Landriot. Evêque de La Rochelle, fit entendre son appel aux Evêques et au Clergé de France, aux familles des victimes et à tous les couers chrétiens. Ce que l'on voulait ? Non pas une basilique, assurément très inutile et très mal placée sur cet îlot désert, mais un monument plus modeste, à la rigueur une simple colonne, mais solide, pourvue d'une ornementation grave et digne, et assez haute « pour frapper de loin les regards et attirer l'attention des navigateurs ». On ajoutait, avec raison, que ce monument conviendrait mieux à l'Ile Madame, vu qu'elle est le point central de tous les lieux de déportations et que la cendre des prêtres qui y reposent ne se trouve pas mêlée à des cendres étrangères. Le principal promoteur de l'entreprise, l'Abbé Manseau, se mit à l'œuvre et rassembla, pendant vingt-ans, les matériaux de ses deux gros volumes : « Les Prêtres déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure », ouvrage dont on a pu se donner le plaisir de souligner les imperfections, mais qui reste, pour son abondante documentation, la source où se sont alimentés tous les autres travaux parus, depuis, sur les Prêtres déportés. Qu'adint-il du projet formé sous l'épiscopat de Mgr Landriot et poursuivi sous celui de Mgr Thomas ? Une nouvelle circulaire, rédigée en novembre 1889, par les soins de Mgr Ardin, nous l'apprend en ces termes : « Nous devons le constater à l'honneur de l'épiscopat, NN. SS. Landriot et Thomas, Evêques de La Rochelle, avaient déjà

conçu tous les deux le projet d'élever à ces martyrs un monument digne d'eux, mais ils ont échoué contre des difficultés insurmontables, l'Ile Madame, à laquelle on avait songé tout d'abord pour ériger ce monument, appartenant pour une partie à l'Etat et pour l'autre à un propriétaire qui n'a pas voulu vendre. En dehors de ces difficultés, l'isolement de cet îlot tout à fait désert rendrait d'ailleurs le projet presque impraticable ». En conséquence, l'on abandonnait le projet primitif d'un monument à l'Ile Madame pour en adopter une autre, que l'on crut d'une réalisation plus immédiate et plus pratique. La paroisse de l'Ile d'Aix avait pour église uneasure croulante. Puisqu'il fallait de toute nécessité la reconstruire, on s'avisa que la nouvelle église pourrait bien être le monument rêvé pour rappeler et glorifier le souvenir de ceux dont le corps reposaient dans l'Ile... Et l'on donna à cette Œuvre le nom de Notre-Dame des Martyrs. On constitua un double comité de patronage, composé des cardinaux-archevêques de Paris et de Malines, du Comte de Mun, des amiraux Giquel des Touches et Ribourt, du Général Charrette et des deux Révérendissimes Abbés ; un comité d'initiative, comprenant l'Evêque de La Rochelle et dix membres choisis parmi les Prêtres et laïques influents du Diocèse. Le comité d'initiative déploya une très intelligente et très réelle activité. L'amiral Maudet, pour sa part, écrivit à une trentaine d'Evêques, qui répondirent par l'envoi d'un billet de cinquante francs, en s'excusant de ne pouvoir mieux faire. Quelques-uns ouvrirent une souscription dans leur Semaine Religieuse. Un Curé du Diocèse accepta la mission de porter la bonne parole par toute la France et de recueillir des aumônes. Hélas ! On venait à une heure où les Catholiques, écrasés par les charges de leurs écoles, se voyaient contraints de restreindre leurs libéralités. Le résultat fut médiocre. On ramassa tout juste huit mille francs, qui furent absorbés par les frais de propagande et par les dispositions prises en vue de temps meilleurs. Les promoteurs de l'œuvre se découragèrent. Le pèlerinage à l'Ile d'Aix, inauguré en 1890, n'eut pas de lendemain. Et l'on attendit vingt ans pour risquer une quatrième tentative, destinée à plus de succès. Sans se désintéresser de l'Ile d'Aix, vers laquelle M. le Curé de Marennes dirigeait encore deux pèlerinages, on s'appliquait à reprendre, pour le faire aboutir, le projet de Mgr Landriot pour l'Ile Madame. Avec l'agrément de Mgr Eyssautier, M. l'Abbé Bert, curé de Saint-Nazaire, ouvrait une souscription et lançait avec l'appui de ses confrères du Doyenné de Saint-Aignat, l'idée d'un pèlerinage annuel à l'Ile Madame. Un Catholique de Rochefort, M. Daunas, se portait acquéreur d'un terrain, situé à l'entrée de la Passe-aux-Boeufs et comprenant : le bastion en ruines, la poudrière et la maisonnette ou logeait, en 1794, le pourvoyeur des déportés. Sur le terre-plein du bastion, on érigeait une belle croix blanche, flanquée l'année suivante, des statues des saints apôtres Pierre et Paul. La caserne ou maison du pourvoyeur devenait un modeste oratoire, dans lequel on plaçait des plaques de marbres portant inscrits les noms des 275 Prêtres enterrés à l'Ile Madame. Le premier pèlerinage eut lieu le 18 août 1910, sous la présidence de S. G. Mgr Eyssautier. On avait choisi le 18 août, parce que c'est ce jour-là que commencèrent ensemble le débarquement et l'inhumation des Prêtres à l'Ile Madame. Depuis, les pèlerinages se sont succédés sans interruption, à peu près à la même date, avec une assistance de deux à trois mille personnes. Et chaque fois, à la présence de l'Evêque de La Rochelle s'ajouta celle d'un autre prélat, orateur de la journée. Ce fut : en 1911, Mgr Lecoeur, Evêque de Saint-Flour ; en 1912, Mgr Bonnefoy, Archevêque d'Aix ; en 1913, Mgr Sagot du Vaurou, Evêque d'Agen. Entre temps, Mgr Eyssautier adressait à tous les Evêques de France, d'Alsace et de Belgique la lettre suivante :

« Votre grandeur sait que le Diocèse de La Rochelle a eu l'honneur de recevoir, pendant la Révolution Française, un grand nombre de Prêtres français, déportés en vertu de la loi du 26 août 1792 et du 19 fructidor an V, pour avoir refusé le serment à la Constitution civile du clergé. Ces Prêtres, vrais confesseurs de la foi, moururent après de longues et atroces souffrances, dans les hôpitaux ou les prisons, sur les Pontons ou dans les marais de la Guyane. Rochefort, Brouage, l'Ile de Ré, l'Ile d'Aix, l'Ile Madame, l'Ile d'Oléron, toute la partie de

nons côtes où stationnaient les navires de la persécution, sont des lieux sacrés, où la divine hiérarchie et les droits sacrés de la Papauté trouvèrent d'héroïques témoins. Le moment n'est-il pas venu de leur rendre un hommage mérité et de donner à leur grands exemples un nouveau relief, en préparant l'introduction de cette cause ? Alors que la fidélité aux ordres du Pape affirme, sous les yeux du monde entier, l'unité de l'Eglise Catholique, ne semble-t-il pas opportun de glorifier ceux qui nous ont montré avec éclat la voie du sacrifice ? Or, notre pieux projet ne peut réussir que si nous présentons une liste de noms bien indentifiés, avec toutes les garanties de certitudes et d'authenticité. C'est dans ce but que le m'adresse à Votre Grandeur, sollicitant son approbation, ses prières et son concours. Si comme nous avons lieu de l'espérer, un décret de béatification vient couronner notre entreprise, quelle gloire et quelle protection pour le clergé français et pour la France tout entière ! »

Nosseigneurs les Evêques n'ont pas tardé à répondre en grand nombre, et dans les termes les plus favorables, à cet appel « où vibrait comme la voix de la primitive Eglise ». Ils ont nommé des archivistes pour correspondre avec le Chanoine M. Lemmonier, chargé par Mgr l'Evêque de La Rochelle de centraliser et de classer tous les documents. Plusieurs Diocèses ont déjà fourni le dossier complet des Prêtres leur appartenant.

L'œuvre des Prêtres Déportés

L'œuvre des Prêtres déportés, après avoir passé par bien des tentatives infructueuses et de pénibles tâtonnements, est donc en bonne voie de réussite. Il faut en bénir Dieu, d'abord, et ensuite rendre pleine justice aux loyaux et persévérants efforts de tous ceux qui en ont été les promoteurs et les artisans : les évêques de La Rochelle, depuis Mgr Paillou jusqu'à Mgr Eyssautier. Le clergé de Saintonge et d'Aunis, et plus particulièrement M. le Chanoine Manseau, le premier et le véritable historien de la Déportation ; M. le Chanoine Lemmonier, dont les recherches érudites ont éclairé plusieurs points obscurs et fourni la justification de ce que l'on savait déjà : M. l'Abbé Bret, Curé de Saint-Nazaire, gardien de l'ossuaire de l'Ile Madame et organisateur des Pèlerinages. Les laïques ont aussi leur part de gloire, et il n'est guère possible d'ignorer que M. Louis Audiat fut un diligent fouilleur d'archives et un ardent sonneur de clairon ; M. Gabriel Audiat, l'infatigable avocat des « morts qui appellent ». Mais il est juste d'ajouter à ces noms ceux de deux dévoués serviteurs de la cause, l'amiral Maudet et M. Daunas. Efforçons-nous de comprendre et de louer même les efforts infructueux, sans accabler ceux qui n'ont pu mieux faire de nos récriminations stériles. Notre œuvre est une œuvre de réparation nationale, qui intéresse tous les Diocèses de France. Elle se propose un double but :

1° préparer, par des recherches historiques, et promouvoir le procès en béatification des Prêtres morts, après d'héroïques souffrances, pour la défense de la divine hiérarchie et les droits sacrés de la papauté. 2° Elever, partout où ce sera possible, non pas de somptueuses et inutiles bailliques, mais de pieux monuments commémoratifs et convier les foules à y venir prier. Jusqu'ici toutes les tentatives (celle de M. Lemmonier en 1890 et celle de M. Bret en 1909) pour acheter quelques mètres du terrain à l'Ile Madame et y dresser une croix ont échoué par suite de la mauvaise volonté du propriétaire. Espérons que les difficultés s'aplaniront et cessons de suspecter d'incurie un zèle jusqu'ici mal récompensé. Ce qu'il faut bien que l'on sache, c'est que le principal effort des Catholiques intéressés au succès de la cause des Prêtres déportés devra toujours être un travail d'étude et de documentation. L'Eglise n'interdit pas le culte du souvenir. Mais elle en soumet les manifestations à des règles prudentes et sévères. Elle ne souffre pas que la dévotion des foules devance, par des hommages inconsidérés, le jugement infaillible qu'elle seule se réserve de porter sur l'héroïcité des vertus des serviteurs de Dieu. Le matin de la Pentecôte de l'année 1912, Mgr Eyssautier avait l'honneur et la joie d'être reçu en audience privée par le Saint-Père. Sa

Grandeur exposait au Vicaire de Jésus-Christ ce que le diocèse de La Rochelle avait fait pour honorer la mémoire de ces héroïques victimes de la Révolution ; elle parlait avec enthousiasme de l'élan des pèlerinages vers l'ossuaire sacré de l'Ile Madame, exprimant ses désirs, ses espoirs... Tout à coup, Pie X l'interrompt par ce mot très significatif dans une telle bouche : « Studete : Etudiez ! » C'est, en effet, le mot qui résume tout : et l'effort d'un siècle entier, qui ne fut point, quoi qu'on dise, un siècle d'abandon ni d'oubli ; et le travail de l'heure présente ; et la tâche à nous imposée pour l'avenir ! Ne nous laissons donc point d'étudier avec amour cette histoire , tant pour hâter la glorification des saintes victimes qui l'ont écrite avec leur sang, que pour y trouver nous-mêmes l'indication du devoir présent et la consolation nécessaire dans les épreuves qui sont déjà, et qui vont être de plus en plus, les nôtres. « Bon serviteurs du Maître, dirons-nous avec Mgr l'Evêque d'Agen, vrais disciples de Jésus-Christ, Prêtres selon le cœur de Dieu, vous avez aimé jusqu'à la fin votre sacerdoce et Celui qui en est la source et le modèle .Vous n'aviez pas d'autres ambition que de lui donner , sur la terre, le témoignage sincère d'un amour humble et fidèle, , aucune autre gloire de nous séduisait, si ce n'est celles des élus : vous aviez raison. Ce désintéressement sans bornes achève de vous rendre dignes d'admiration et d'envie. Ah ! laissez le peuple chrétien se prosterner devant la poussière de vos ossements et la baiser avec respect. Le plus grand bonheur, la beauté par excellence, le bonheur incomparable, c'est de verser son sang ;pour la cause de Dieu et de son Fils Jésus-Christ ! »

